



Programme de recherche TETRAE

Transition en Territoires
de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

TETRAE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SOMMAIRE

	PAGES
TEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	3
Cadre général	3
Lancement de TETRAE en Auvergne-Rhône-Alpes	3
Contexte régional et priorités thématiques de TETRAE en Auvergne-Rhône-Alpes	3
Démarches et projets attendus	9
Eligibilité des projets, des bénéficiaires et des dépenses	10
Etapes et modalités de mise en œuvre de la co-construction des projets	10
Sélection des projets	12
Ingénierie financière, mise en œuvre et suivi des projets	13
FORMULAIRE DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION	15
DOCUMENT DE CADRAGE NATIONAL	20

Cadre général

Le programme national TETRAE, cofinancé par INRAE et les Régions participantes, vise à stimuler une recherche finalisée et ancrée sur des partenariats avec les Régions et leurs territoires afin de répondre aux grands enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux propres à chaque région. L'objectif est de renouveler les ambitions de production de connaissances afin de favoriser des transitions vers des modèles de développement territorial plus durables. Les articulations, synergies et arbitrages entre ces différents enjeux sur les territoires sont au cœur du programme.

TETRAE reprend à son compte des principes fondamentaux des précédents programmes PSDR contractualisés en région comme la co-construction entre chercheurs et acteurs des territoires dès la conception des projets, le développement de partenariats scientifiques au sein et au-delà d'INRAE, l'interdisciplinarité entre sciences humaines et sociales et sciences biotechniques, la double exigence de l'excellence scientifique et de la valorisation opérationnelle répondant aux besoins de différentes catégories d'utilisateurs des territoires.

La particularité de ce nouveau programme est de répondre aux enjeux régionaux en positionnant la dimension territoriale au cœur des questions de recherche et en ouvrant les démarches de recherche en partenariat vers la société. TETRAE encourage les approches participatives et d'innovation ouverte avec les usagers (démarches de type Agro Living Labs). L'échelon territorial est ici considéré comme un niveau privilégié pour produire des connaissances répondant aux enjeux régionaux vers une transition des systèmes agricoles et alimentaires.

Le cadre, les principes, les orientations générales et les modalités du programme national TETRAE sont présentées en dernière partie de cet appel à manifestation d'intérêt.

Lancement de TETRAE en Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes s'est prononcé en faveur du déploiement du programme TETRAE en région (délibération du 21/05/2021). Une convention cadre relative au programme TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes engage aujourd'hui la Région et les deux centres INRAE Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes et Lyon-Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes dans la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) constitue le socle de lancement du nouveau programme TETRAE en Auvergne-Rhône-Alpes en vue de la co-construction des futurs projets TETRAE. Il s'adresse aux chercheurs et aux acteurs du développement, des territoires, des filières économiques, de la formation et de la société civile de la région. Les lettres d'intention qui sont déposées à l'AMI rendent compte d'un intérêt à travailler sur une problématique, une question particulière, une approche singulière ; à ce stade, elles ne nécessitent pas obligatoirement d'avoir construit un partenariat.

Les porteurs de lettre d'intention s'engagent à participer à l'un des forums chercheurs-acteurs organisés **les 1^{er} et 3 septembre 2021**¹, dans l'objectif de mettre en discussion les différentes propositions, d'échanger, d'initier les rapprochements d'idées, de partenaires, de territoires. Les forums inaugurent le travail de co-construction qui se poursuivra pendant quelques mois et qui se traduira par le dépôt ultérieur de pré-projets puis de projets finalisés qui traduiront quant à eux un véritable partenariat de consortium dédié à la mise en œuvre d'actions de recherche et de valorisation sur une problématique répondant aux thématiques prioritaires régionales.

Contexte régional et priorités thématiques de TETRAE en Auvergne-Rhône-Alpes

La région Auvergne-Rhône-Alpes est marquée par une très forte diversité de ses milieux naturels, de ses territoires et de ses filières agricoles et agroalimentaires. Un maillage dense de métropoles et de villes moyennes s'imbrique dans une gamme très variée de territoires périurbains et ruraux (dont neuf Parcs

¹ 1^{er} septembre : lettres d'intention en lien avec les thématiques régionales 1, 2 et 3
3 septembre : lettres d'intention en lien avec les thématiques régionales 4 et 5

Naturels Régionaux et trois Parcs Nationaux) et offre autant d'opportunités en termes de valorisation des productions issues de l'agriculture. Bien que la région soit la première prairie de France en surface, l'agriculture est très diversifiée ; les filières de production sous signe de qualité sont nombreuses et coexistent avec des productions plus conventionnelles. Cette agriculture est de plus en plus confrontée à une méditerranéisation du climat dans le cadre du changement climatique. Ici comme ailleurs, les transitions climatiques, agroécologiques, nutritionnelles, énergétiques sont à l'œuvre et conduisent à redessiner la définition des enjeux et l'organisation des activités. Adaptations, reconceptions de systèmes, innovations deviennent des maîtres-mots des changements à venir. Dans ce contexte marqué à la fois par des changements profonds et des situations locales très diversifiées et spécifiques, les interactions au sein du nexus agriculture-environnement-alimentation et leurs évolutions sont éminemment complexes à appréhender.

Ce contexte régional constitue un véritable laboratoire pour le déploiement de TETRAE. Le territoire devient alors un creuset singulier pour analyser et rendre compte des processus de ces interactions, explorer avec les parties prenantes la construction de systèmes agricoles et alimentaires plus durables et ce faisant, apporter des réponses adaptées aux enjeux de transition en région et aux besoins des acteurs. En ce sens, les futurs projets TETRAE doivent avoir capacité à accompagner les dynamiques de transition, ce qui renvoie à une dimension « transformative » des connaissances produites.

Compte-tenu de ce contexte, le déploiement du programme TETRAE en Auvergne-Rhône-Alpes se fait prioritairement sur les thématiques suivantes :

1. Adaptation au changement climatique des filières de production et de transformation ;
2. Eau et agriculture ;
3. Développement de pratiques agroécologiques et économes en intrants dans les territoires et les filières de la région ;
4. Valorisation locale des productions régionales au travers de systèmes alimentaires territoriaux, en lien avec les enjeux de souveraineté alimentaire, d'approvisionnements alimentaires de proximité et de qualité plus résilients ;
5. Interactions entre qualité des aliments, nutrition et santé.

Les réponses à l'AMI et les futurs projets TETRAE devront donc s'inscrire dans une ou plusieurs de ces thématiques.

Chacune de ces thématiques fait l'objet d'un encadré dans ce qui suit. Pour affiner les spécificités du contexte régional, on pourra se référer au panorama en chiffres et en cartes de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes produit par Agreste : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Agriculture-agroalimentaire-et,3867?id_rubrique=970%20

Thématique 1. Adaptation au changement climatique des filières de production et de transformation

Les prévisions climatiques à l'horizon 2050 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes suggèrent une évolution vers un climat de type méditerranéen, ce qui aura des conséquences marquées pour les productions agricoles et la forêt dans les prochaines décennies : stress hydrique, élévation des températures, augmentation de fréquence des événements extrêmes, décalages de récoltes, variation des régimes alimentaires des animaux, risques sanitaires...

Quelles nouvelles productions agricoles envisager et quels nouveaux modes ou itinéraires de production proposer pour permettre la pérennité des exploitations et garantir la viabilité économique des multiples filières de la région (élevages d'herbivores et leurs systèmes fourragers, céréales, arboriculture, en production conventionnelle ou sous signes de qualité...) en lien avec le climat à venir ? La filière Bois-Forêt, fortement impactée par le changement climatique, est également questionnée sur ses évolutions et ses transformations.

Sur la base de scénarios climatiques affinés pour la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'horizon 2050, il s'agira de définir et concevoir les systèmes agricoles et forestiers adaptés à ce nouveau contexte et mobilisant notamment les leviers de l'agroécologie (Thème 3). Un tel enjeu nécessite le déploiement de recherches finalisées impliquant les structures de recherche académique de la région et associant en amont les partenaires socio-économiques ainsi que les agriculteurs pour intégrer l'ensemble des composantes agronomiques, écologiques, technologiques, économiques, géographiques et sociétales associées à ces nouvelles orientations.

Ces recherches s'appuieront **i)** sur des réseaux d'observation existants, des territoires innovants et sur les Living Lab présents, tout en couvrant la diversité des territoires et des situations, pour associer l'ensemble des acteurs locaux à la définition des orientations à tester et valider, **ii)** sur le développement des outils d'évaluation et de diagnostic pour le suivi de ces innovations et ainsi assurer l'acceptabilité, la transmission, et la robustesse de la transformation des systèmes agricoles et sylvicoles face à cette mutation des filières régionales.

En effet, ces scénarios n'étant pas infaillibles, et alors que nous entrons dans une phase d'incertitude plus grande, il s'agira également de penser des systèmes agricoles et forestiers robustes, c'est-à-dire ayant une capacité de changement radical et rapide face à de potentielles futures menaces inconnues aujourd'hui (par exemple, nouvelle pandémie, pénurie de ressource énergétique ou matérielle), et insérés dans un territoire potentiellement fournisseur de services écosystémiques pour l'agriculture, mais aussi impacté par cette activité.

Enfin, ces recherches s'adosseront sur les organismes de formation de la région pour la réflexion autour de cet enjeu et surtout la diffusion des résultats opérationnels et des pratiques. Les nouvelles productions, les futures variétés de céréales et de fruits (matériel végétal), et les races d'élevage de demain sont à concevoir aujourd'hui pour assurer la pérennité de l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes pour les décennies à venir.

Thématique 2. Eau et agriculture

Les systèmes agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont très divers, reflets de la variété des territoires qui les sous-tendent, tant du point de vue de leurs caractéristiques physiques que socio-économiques. Pour l'ensemble de ces territoires, l'eau constitue une ressource essentielle, dont la disponibilité est de plus en plus incertaine, compte tenu des changements globaux en cours, alors même que l'intégrité des écosystèmes et les activités humaines en dépendent crucialement. Il est ainsi devenu indispensable de trouver des solutions pour économiser cette ressource et la partager de façon concertée entre les différents usages, agricoles, industriels, récréatifs, d'alimentation en eau potable, et pour la préservation du bon état des masses d'eau.

Pour éclairer la décision publique, aider à expliciter les enjeux et mettre en débat les scénarios d'évolution possibles à l'échelle de territoires, il est nécessaire de développer des connaissances, outils et méthodes relevant d'approches intégrées. Au sein des territoires ruraux majoritairement agricoles, des recherches dans ce sens semblent indispensables, s'appuyant sur les connaissances partagées des acteurs locaux et des scientifiques :

1 - d'une part, pour évaluer l'influence de l'évolution des systèmes agricoles (changement d'occupation du sol, de pratiques et d'aménagements -tant agroécologiques que de rétention d'eau-, développement de la réutilisation des eaux usées) sur la ressource en eau dans ses différentes composantes : régime hydrologique, état morphologique, qualité chimique de l'eau, état écologique, fragmentation des habitats, et à différentes échelles d'agrégation spatiale et temporelle...

2 - d'autre part, pour accompagner les acteurs dans leur transition vers des systèmes agricoles plus résilients, socialement justes et économiquement soutenables pour les territoires, ceci dans un contexte d'évolution

significative des forçages climatiques et d'érosion majeure de la biodiversité, mais également d'une forte attente sociétale pour des systèmes alimentaires de proximité sains et durables à la fois pour l'homme et la planète. Ceci suppose une meilleure connaissance des systèmes territoriaux engageant l'agriculture dans des constructions collectives autour de l'eau, des sols et de la biodiversité.

Thématique 3. Développement de pratiques agroécologiques et économes en intrants dans les territoires et les filières de la région

La demande sociétale et la pérennité financière des exploitations agricoles passent par la transition déjà engagée de nos systèmes agricoles vers l'agroécologie prenant en compte l'exploitation dans son environnement global.

Afin de répondre à cet enjeu, deux voies de recherche finalisée sont proposées dans cet AMI pour permettre cette pérennité des exploitations agricoles et garantir la viabilité économique des filières de production et de transformation en lien également avec le climat à venir (Thème 1) : **i)** l'étude de nouveaux itinéraires techniques, systèmes de cultures ou systèmes d'exploitation et **ii)** le développement de nouvelles variétés (matériel végétal), races ou productions.

Pour plusieurs productions animales et végétales de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de nouvelles solutions seront envisagées à partir de variétés ou races adaptées à de nouvelles conduites dans des systèmes de production basés sur un usage renouvelé de la biodiversité comme source de nouvelles réponses aux pratiques agroécologiques et économes en intrants.

Cela inclut aussi **i)** la prise en compte de nouveaux itinéraires (associations animaux, cultures assolées et pérennes, agroforesterie, prairies, élevage bas-intrants...), de nouveaux modes de conduite, comme le choix de matériel végétal, de variétés et de races d'animaux (notamment locales et anciennes) adaptées et plus résilientes, de nouvelles productions (notamment fourragères...), ainsi que **ii)** des outils d'évaluation et de diagnostic pour le suivi de ces innovations.

Des approches pluridisciplinaires sont nécessaires afin d'intégrer en amont les dimensions agronomiques, écologiques, technologiques, économiques, géographiques et sociétales associées à ces nouvelles orientations pour mieux les inscrire dans la transition agroécologique. Il s'agira notamment d'assurer la restauration de la biodiversité des agro-écosystèmes soumis à moins d'intrants, et de développer des stratégies compatibles avec une participation et une « autonomisation » des agriculteurs.

Au-delà d'assurer le devenir pérenne des productions de la région, Il s'agira également d'anticiper les productions à stopper, à adapter et à développer dans la région à l'horizon 2050 et d'impliquer les agriculteurs et les filières dans cette démarche pour assurer l'acceptabilité, la transmission, et la robustesse de la transformation des systèmes agricoles dans un contexte d'agroécologie et de changement climatique.

On privilégiera une approche intégrée des thèmes 1 et 3 avec une forte implication des chercheurs et acteurs régionaux. Les recherches mobiliseront les structures de recherche d'Auvergne-Rhône-Alpes (INRAE, CNRS, Universités, Institut Michel Serres, LER, CEA, VetAgro Sup, ISARA...). Elles s'appuieront également sur des réseaux d'observation existants comme celui mis en place par la chambre régionale d'agriculture sur les productions agricoles (Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement cLimatiqueE -ORACLE-), par les conservatoires botaniques (Centre de Ressources de Botanique Appliquée –CRBA-, Conservatoire botanique alpin et Massif Central), les établissements d'enseignement ou INRAE (dispositif ANAEE sur prairies et grandes cultures). Elles pourront s'articuler également avec des projets en cours (I-Site CAP 20-25 par exemple). De plus, les Living Lab présents (LIT Elevage à l'Herbe de Massif et LIT Grandes Cultures en Auvergne), les dispositifs et territoires innovants (plate-forme TAB –Techniques alternatives et biologiques en Drôme-, Territoire d'Innovation Biovallée) seront sollicités en associant l'ensemble des acteurs locaux, notamment les agriculteurs, dans le choix des changements de pratiques voire de productions.

Aux différentes étapes de conception et réalisation des projets et de diffusion de résultats opérationnels, elles mobiliseront des partenariats socio-économiques et des réseaux d'acteurs de la R&D (CREA-VIANDE, Pôle Fromager AOP Massif Central, CERAQ, La Coopération Agricole, ARIA, Limagrain, Chambres d'agriculture, FRCUMA, SIDAM, TRAME...), des Instituts techniques, des établissements publics (Météo France, ...), des territoires illustrant la diversité des situations et des productions et des organismes de formation de la région (lycées agricoles, universités, écoles d'ingénieurs...).

Thématique 4. Valorisation locale des productions régionales au travers de systèmes alimentaires territoriaux, en lien avec les enjeux de souveraineté alimentaire, d'approvisionnements alimentaires de proximité et de qualité plus résilients

La région Auvergne-Rhône-Alpes présente des facteurs favorables à la valorisation des productions locales et à la construction de systèmes alimentaires territoriaux résilients : diversité des productions, poids des SIQO et des marques collectives territoriales, importance des circuits courts et de la production biologique, importance du tissu agro-alimentaire, etc. La quinzaine d'initiatives de type Projet alimentaire territorial (PAT) existant à ce jour atteste des dynamiques en cours. Néanmoins, la diversité et le foisonnement des initiatives ainsi que les disparités spatiales de la région et la diversité des productions et des modèles économiques (plaine vs montagne, urbain dense vs rural isolé, forte dominance de l'élevage, disparité de la répartition spatiale des productions sur le territoire, etc.) soulèvent de grandes questions qui doivent être explorées.

Il existe des enjeux forts autour de la consommation et de l'accès à l'alimentation. La consommation alimentaire est influencée par de nombreux facteurs : préférences, caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles, environnement matériel (habitat, équipement, ...) et localisation géographique. Dans un objectif d'incitation ou de facilitation de l'adoption de modèles de consommation plus durables par l'ensemble des populations, il est important de mieux connaître non seulement les modèles de consommation, leur diversité et leurs déterminants mais également de comprendre les freins qui existent dans l'accès à une offre alimentaire locale et durable pour tous les ménages.

Cette question renvoie à des problématiques d'inégalités économiques, sociales ou encore géographiques. Mais elle renvoie également, en région Auvergne-Rhône-Alpes, à des enjeux forts en termes de construction d'une offre et donc d'un système de production et de distribution alimentaire en capacité de répondre à la demande croissante et en évolution qui s'exprime dans les divers territoires aussi bien urbains que ruraux. Cela implique de travailler notamment sur : **(i)** l'appui aux acteurs de la production-transformation-distribution pour la transition vers des systèmes de production et des modèles économiques plus durables et résilients ; **(ii)** le développement et/ou le maintien de capacités de production agricole (par la facilitation de l'accès et de la préservation du foncier agricole, la diversification des exploitations vers des productions déficitaires, ...) et de transformation et distribution alimentaires (maintien d'un outil industriel pour la valorisation des productions agricoles locales, développement d'infrastructures logistiques ...) permettant un approvisionnement durable et résilient de tous les territoires ; **(iii)** la place et le rôle des différents acteurs de l'offre alimentaire et les dispositifs de coordination à différents niveaux (au sein des collectifs porteurs de projets, entre les différents maillons des filières, entre les différentes filières sur les territoires ...) permettant de garantir un équilibre des relations et de la répartition de la valeur ajoutée créée ; **(iv)** les dispositifs de valorisation et de différenciation des productions locales, leur diversité et leurs articulations (SIQO, marques collectives territoriales, certifications des produits « locaux », ...).

Les réflexions autour de la souveraineté alimentaire et de la construction de systèmes alimentaires territoriaux résilients nécessitent également de travailler sur la gouvernance et les politiques publiques territoriales de l'alimentation, en vue d'articuler et coordonner la multiplicité des initiatives existantes. Cela implique de se pencher sur les acteurs de cette gouvernance (acteurs publics, société civile, acteurs du marché), leurs rôles, leurs coordinations, leur pouvoir décisionnel dans un objectif de démocratie alimentaire. En particulier, cela soulève des questions relatives aux modalités de participation et de mobilisation de ces

différents acteurs ainsi qu'aux facteurs limitant ou favorisant cette participation. Par ailleurs, cette coordination d'acteurs et d'initiatives doit être pensée non seulement à l'échelle des territoires (coordination des différents projets portés par une diversité d'acteurs) mais également à l'échelle inter-territoriale (coordination des différentes stratégies alimentaires territoriales) et passe par l'analyse des formes de coexistence entre les initiatives et les différents modèles de systèmes alimentaires.

De façon plus transversale, la volonté d'aller vers des systèmes alimentaires plus vertueux soulève la question des concepts, des cadres d'analyse (résilience, développement durable, *One health*, ...), et des outils à disposition des acteurs des territoires permettant d'évaluer l'efficacité des politiques et des systèmes alimentaires territoriaux et leur capacité à répondre aux enjeux et à faire face aux divers aléas, d'ordre climatique, économique, social, sanitaire, etc., auxquels ils sont exposés. Cette volonté souligne, enfin, l'intérêt et l'importance des recherches participatives pour construire, avec les différents acteurs de la gouvernance alimentaire, les solutions et les outils les mieux adaptés au territoire qui les concerne.

Thématique 5. Interactions entre qualité des aliments, nutrition et santé

Construire le continuum pour une alimentation de qualité pour tous, répondre aux besoins spécifiques des populations pour prévenir les pathologies et améliorer la qualité de vie au cours du vieillissement.

Nous assistons actuellement à de multiples **transitions** qui vont rapidement impacter nos comportements alimentaires. L'accroissement de la population mondiale et la remise en cause des systèmes de production animale de type intensif, pour des raisons environnementales et éthiques, devraient en particulier entraîner une diminution progressive de la part des produits animaux dans notre alimentation. De plus, on assiste à une dualité entre une demande des produits peu, pas transformés, sous signe de qualité, issus d'un périmètre local et l'explosion des aliments prêts à l'emploi répondant à une demande de praticité (*click and consume*) mais dont les impacts sur la santé sont à évaluer, sans compter les effets sur l'environnement quand on considère ces produits et leur emballage. La deuxième transition majeure est le **vieillesse des populations**. En France, un triplement des plus de 65 ans est prévu d'ici 2050. Le déclin de nombreuses fonctions physiologiques qui caractérise la période de sénescence entraîne une baisse des aptitudes de l'organisme à coordonner ses réactions face à un environnement changeant, en l'exposant à des incapacités d'ordre physique ou mental, et aux maladies chroniques associées au vieillissement (sarcopénie, ostéoporose, diabète, hypertension ...).

Les **enjeux socio-économiques et de santé publique** sont donc importants et vont croître dans les années à venir, avec un impact majeur sur la qualité de vie des seniors, la société en général et les systèmes de soins. On sait que l'alimentation est un facteur important depuis l'enfance et à l'âge adulte pour prévenir les incapacités et les maladies chroniques. Une nutrition préventive sur l'ensemble de la population est donc essentielle, associée à la reconquête des savoirs culinaires. De plus, il devient aussi indispensable de pouvoir proposer une alimentation adaptée aux seniors. La qualité des aliments (sous ses multiples facettes) s'élabore depuis la production des denrées jusqu'à notre assiette, avec notamment l'influence des systèmes d'élevage (conventionnel, sous label, bio, ...) et des procédés utilisés dans leur transformation en aliments consommables, de leur conservation, et de leur utilisation. Bien que pointée du doigt en raison des associations faites entre la consommation des produits ultra-transformés et l'élévation des risques pour la santé, la **transformation (industrielle ou à domicile)** peut aussi constituer un levier intéressant pour accroître la qualité nutritionnelle des produits alimentaires. Cette transformation, standardisée pour les produits de l'agro-alimentaire, est beaucoup plus variable lorsqu'elle est réalisée à domicile, et est à ce jour peu explorée. La restauration collective, dans les EPHAD ou bien à l'hôpital, est également concernée et les acteurs sont à inscrire au périmètre de cet axe aliments-nutrition-santé pour construire des interactions mutuellement bénéfiques.

De plus, l'absence de prise en compte des variabilités inter-individuelles des réponses aux expositions alimentaires ne permet pas, à ce jour, de proposer à chacun(e) **l'alimentation la mieux adaptée à ses caractéristiques biologiques**. Les avancées dans la direction d'une alimentation plus saine et plus durable à tous les âges passeront par la combinaison de multiples disciplines complémentaires : les sciences des aliments, la nutrition, le métabolisme, l'activité physique, l'étude des choix et comportements alimentaires, la cognition, la dimension socio-démographique... Les recherches dans ce domaine doivent évoluer pour se rapprocher des citoyens et de leurs besoins et prendre une dimension beaucoup plus holistique. Pour cela, un **besoin de recherches partenariales** associant les différents acteurs est identifié pour accéder à une meilleure représentativité des populations, de leur comportement alimentaire, des pratiques individuelles et collectives et des disparités d'accès à une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale au sein des territoires.

La région Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'un dispositif de recherche unique, notamment en raison de la présence des Unités de recherche INRAE, qui lui permet d'aborder dans toute sa complexité les relations entre la production agricole, l'alimentation, les transformations et la santé des populations, et notamment les séniors. Elle offre également la possibilité de s'appuyer sur des typologies de productions agricoles et de consommateurs (urbains, péri-urbains et ruraux) très variées. De plus, la région bénéficie de formations universitaires ad hoc en lien avec les thèmes de l'axe, et d'un dispositif unique que constituent les deux Centres de Recherche en Nutrition Humaine (CRNH) Auvergne et Rhône-Alpes.

Les enjeux des recherches menées dans cet axe porteront ainsi sur :

- **La construction de la qualité des aliments (interaction potentielle avec le thème 4 de l'AMI)**
- **Le développement d'une alimentation sur mesure pour les séniors.**

Démarches et projets attendus

Sur ces thématiques prioritaires, TETRAE ambitionne de développer des projets de recherche participative empruntant au modèle organisationnel des Agro Living Labs. **Si la production de connaissances scientifiques reste un objectif central du programme TETRAE, il s'agit bien de conduire cette ambition selon une démarche méthodologique qui renforce à la fois l'implication des acteurs des territoires dans les dispositifs de recherche et l'attention apportée à la valorisation opérationnelle des résultats et aux impacts des projets.**

Le mode opérationnel privilégié par TETRAE est donc de co-construire puis de mettre en œuvre des projets de recherche partenariale favorisant l'expérimentation et l'innovation ouverte, grâce à une participation large du monde socio-économique et de la société civile. Les projets TETRAE sont ainsi co-construits avec les usagers de la chaîne de valeur, jusqu'aux consommateurs et habitants des territoires afin de mieux répondre aux enjeux de transition. Il s'agit aussi de favoriser l'appropriation des résultats de recherche et leur valorisation auprès des acteurs et utilisateurs concernés.

Au vu du contexte régional, il sera pertinent de s'appuyer sur des dispositifs déjà existants en Auvergne-Rhône-Alpes tels que les Laboratoires d'Innovation Territoriaux (LIT « Elevage à l'Herbe de Massif » et LIT « Grandes Cultures en Auvergne »), ou les « Territoires d'Innovation », avec un objectif d'essaimage sur d'autres territoires de la Région, et avec une attention particulière à représenter la diversité des territoires et des productions associées au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour autant, les démarches de type Agro Living Labs recouvrent une grande diversité de configurations. Partant de ce constat, l'ambition n'est pas d'inscrire toutes les démarches qui seront engagées dans un modèle unique mais bien de considérer la pertinence des formes de partenariat qui structureront les projets en fonction des questions abordées et des territoires considérés.

Ainsi, les projets soutenus par TETRAE reposent obligatoirement sur un partenariat structuré entre chercheurs et acteurs du développement, des collectivités territoriales, du monde économique et de la société civile, consacrant ainsi la double dimension des projets TETRAE qui combinent activités de recherche (production de connaissances scientifiques) et activités de valorisation opérationnelle pour les acteurs (production d'outils, de procédés, de modules de formation, de guides, de références...).

Un parti pris financier du programme est d'éviter le saupoudrage des montants alloués sur un grand nombre de projets et **de privilégier quelques grands projets structurants pour la dynamique régionale en termes de thématiques, de collaborations scientifiques et de partenariats avec les acteurs des territoires. De ce point de vue, on encourage la co-construction de projets articulant en leur sein plusieurs thématiques prioritaires régionales de l'AMI.** Cette capacité intégrative des projets peut s'avérer particulièrement pertinente à la fois pour mieux rendre compte de l'imbrication des processus au sein du nexus Agriculture – Alimentation – Environnement, pour concevoir des systèmes plus durables et résilients et enfin pour accompagner les changements et les transitions en cours sur le terrain. **Il est attendu également une répartition des terrains d'expérimentation et d'analyse qui couvre bien la diversité des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.**

Eligibilité des projets, des bénéficiaires et des dépenses

Pour être éligible, chaque projet TETRAE doit constituer un consortium chercheurs-acteurs dédié à la mise en œuvre d'un dispositif spécifique d'actions organisant dans le temps les différentes activités de recherche et de valorisation sur une durée de cinq années. Cette mise en œuvre opérationnelle est coordonnée par un **responsable scientifique appartenant à un laboratoire de recherche dont INRAE est membre et par un référent acteur de la région.** Au niveau administratif, l'organisme chef de file du projet est obligatoirement un centre INRAE de la région afin de faciliter la gestion administrative et financière et d'inscrire TETRAE en cohérence avec les grandes orientations de recherche d'INRAE en région. Pour autant, les collaborations avec les autres forces de recherche académique de la région sont fortement encouragées au sein des consortiums.

Les bénéficiaires du soutien TETRAE sont des personnes morales de statut public ou privé. Pour ce qui concerne la recherche, il s'agit d'organismes de recherche (dont INRAE) et d'établissements d'enseignement supérieur. Pour ce qui concerne les acteurs du monde socio-économique et de la société civile, seuls sont aidés financièrement les organismes qui s'impliquent significativement dans la mise en œuvre concrète du projet en tant que partenaires, et dont la mobilisation permet d'accroître la pertinence des actions conduites et les effets d'entraînement sur le développement régional. Cette disposition n'exclut pas pour autant un partenariat plus élargi.

Les dépenses éligibles couvrent des dépenses d'investissement (petits équipements, matériel expérimental...) et de fonctionnement (dépenses de personnel, prestations, coûts d'analyse...). Les règles et les conditions d'éligibilité ainsi que les taux de subventionnement seront précisés à l'automne 2021 au stade « pré-projet » de la co-construction. Ils prendront en compte le Programme Opérationnel du FEDER qui sera validé pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et son Document de Mise en Œuvre (DOMO).

Etapes et modalités de mise en œuvre de la co-construction des projets

Jun 2021 - Septembre 2021. Appel à manifestation d'intérêt et forums chercheurs-acteurs

- **Mi juin 2021. Publication de l'appel à manifestation d'intérêt TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes.**
- **30 juillet à minuit au plus tard : dépôt des lettres d'intention** sur le site dédié TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes à la rubrique « Soumission » : <https://forum-tetrae-aura.workshop.inrae.fr>

Une lettre d'intention peut être déposée par :

- un chercheur appartenant à un laboratoire de recherche de la région dont INRAE est membre,

- un acteur du développement, des territoires, des filières économiques, de la formation, de la société civile dont l'activité se situe en région,
- un collectif chercheurs/acteurs déjà constitué.

Le dépôt se fait en utilisant le formulaire joint à cet AMI et en effectuant une saisie en ligne.

Une lettre d'intention n'est pas encore un projet. C'est une proposition de format léger qui se positionne sur une ou plusieurs thématiques prioritaires régionales. Elle rend compte et argumente de l'intérêt à travailler sur une problématique, une question particulière, une approche singulière. A ce stade, elle ne nécessite pas obligatoirement d'avoir construit un partenariat mais elle peut exprimer des souhaits sur des partenariats, des territoires ou des lieux d'expérimentation.

➤ **1^{er} et 3 septembre 2021 : Forums chercheurs-acteurs (en présentiel)**

Le dépôt d'une lettre d'intention vaut engagement à participer à l'un de ces forums. Ils permettent de réunir les acteurs et les chercheurs qui sont intéressés à s'inscrire dans la dynamique TETRAE. **L'inscription est obligatoire** et se fait sur le site dédié TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes à la rubrique « Inscription » : <https://forum-tetrae-aura.workshop.inrae.fr>

Modalités : Présentation succincte des différentes propositions par leurs porteurs et mise en discussion en ateliers. Expressions et échanges sur les préoccupations, les enjeux, les questionnements, les besoins, les collaborations souhaitées ou envisagées.

Ces travaux en atelier permettront d'initier les rapprochements d'idées, de sujets, de partenaires, de territoires en vue de la co-construction d'un nombre restreint de projets.

Septembre 2021 – Janvier 2022 : Co-construction des projets par des consortiums chercheurs-acteurs

Avertissement : Le calendrier prévisionnel qui suit pourra connaître des évolutions dont les porteurs de lettres d'intention seront informés au cours du processus. Les dates précises seront communiquées ultérieurement.

Cette étape suppose un fort investissement en termes de prises d'initiatives, d'interactions, de compréhension réciproque. Chercheurs et acteurs doivent alors former des collectifs de travail autonomes et s'engager le plus tôt possible dans un exercice de co-conception et de co-construction des futurs projets TETRAE en alternant temps de maturation, temps de travail individuels et collectifs. Un accompagnement par l'animation régionale TETRAE est proposé.

- **Septembre/octobre 2021. Des temps collectifs d'animation régionale et nationale** seront organisés pour accompagner cette dynamique sous forme d'Ateliers-Ecoles et de webinaires. Il s'agira notamment de nourrir des échanges sur les démarches de type Agro Living Labs, les approches de la transition et les questions de valorisation opérationnelle. Il s'agira aussi de stimuler des formulations partagées de besoins et de questionnements et d'encourager les rapprochements entre les différentes initiatives.

Travail en autonomie et travail en ateliers doivent permettre aux collectifs chercheurs-acteurs d'arriver à une définition claire des contours scientifiques, des démarches, des attendus opérationnels et des partenariats sur un nombre restreint de pré-projets.

- **Octobre/Novembre 2021. Point d'étape intermédiaire : Soumission des pré-projets auprès du comité de pilotage régional TETRAE.**

Les pré-projets seront déposés par des collectifs constitués de chercheurs et d'acteurs sur le site TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes à la rubrique « Soumission » : <https://forum-tetrae-aura.workshop.inrae.fr>

Le comité de pilotage régional TETRAE, regroupant des représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'INRAE, formule des recommandations (avis conseil) sur les pré-projets en cours de co-construction

afin de valider leur bonne adéquation avec les priorités thématiques régionales. Ces recommandations peuvent également concerner les partenariats, les terrains d'observation, les livrables envisagés dans l'objectif d'améliorer les impacts potentiels des projets en région. Pour éclairer ses recommandations, le comité de pilotage sollicite le comité de pilotage de la convention de partenariat PRID Auvergne-Rhône-Alpes².

Des informations complémentaires sont également apportées aux porteurs de pré-projets sur les règles de financement (modalités, taux, forfaits, éligibilité des dépenses...).

- **Novembre 2021 – Janvier 2022 : Finalisation des projets en intégrant le mieux possible les recommandations du comité de pilotage régional.**
- **Janvier 2022 : Dépôt national des projets TETRAE finalisés.**

Sélection des projets

La sélection des projets TETRAE se déroule selon un processus en deux étapes.

- **Premier trimestre 2022** : Evaluation des projets par le conseil scientifique national TETRAE.

Le conseil scientifique national TETRAE évalue les projets selon une grille de sélection couvrant différents aspects : adéquation avec les principes et thématiques de l'appel à projet ; pertinence de la problématique de recherche ; qualité scientifique du projet ; qualité du consortium scientifique ; qualité du partenariat, démarche méthodologique de construction et de mise en œuvre du projet avec les acteurs ; valorisation scientifique de la recherche ; valorisation à destination des acteurs ; adéquation du calendrier et des moyens dédiés aux objectifs du projet.

De cette évaluation résulte un classement A/B/C et un avis argumenté pour chaque projet. Les projets classés C sont définitivement exclus du champ de TETRAE. La note A ou B n'engage pas l'attribution financière aux équipes, qui relève des seuls arbitrages des comités de pilotage régionaux en fonction à la fois de leurs priorités et des moyens budgétaires dont ils disposent. Les résultats de l'évaluation du conseil scientifique sont transmis à chaque comité de pilotage régional TETRAE.

- **Deuxième trimestre 2022 : Sélection définitive des projets retenus par le comité de pilotage régional TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes.**

C'est au comité de pilotage régional qu'il appartient de sélectionner les projets pour lesquels un soutien financier est proposé dans le cadre de TETRAE. Ce choix se fait parmi les projets éligibles classés A ou B par le conseil scientifique. Tout ou partie de ces projets éligibles peuvent être retenus en fonction des disponibilités financières et des priorités établies par le comité.

Pour opérer ses choix, le comité de pilotage s'appuie sur les avis du conseil scientifique TETRAE et du comité de pilotage de la convention de partenariat PRID Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que sur l'analyse faite par le secrétariat technique à l'aide d'une grille de synthèse régionale qui compile les critères de sélection suivants :

- Qualité scientifique du projet (avis du conseil scientifique)
- Pertinence et intérêt des questions traitées par rapport à des enjeux importants au sein des thématiques prioritaires régionales (en s'appuyant notamment sur l'avis du comité de pilotage de la convention PRID) ;

² Il s'agit d'un partenariat d'objectifs et de moyens visant à coordonner et orienter les actions de « Recherche-Innovation-Développement » (R-I-D), concernant les activités agricoles, agroalimentaires et forestières régionales ainsi que leurs interactions avec les territoires. Les signataires sont la Chambre régionale d'agriculture, le Conseil régional, la DRAAF, INRAE, l'ACTA, l'ISARA, VetAgro Sup, l'Association Régionale des Industries Agroalimentaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Interprofession régionale de la filière forêt-bois.

- Capacité du projet à intégrer une diversité de territoires et de productions au sein d’Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Pertinence et intérêt du partenariat socio-économique, incluant la société civile, au regard des questions traitées et des attendus de valorisation opérationnelle auprès des usagers (en s’appuyant notamment sur l’avis du comité de pilotage de la convention PRID) ;
- Intérêt du partenariat scientifique pour structurer des relations entre laboratoires des deux centres INRAE et pour développer des collaborations avec les autres forces de recherches académiques de la région ;
- Pertinence et intérêt de la valorisation opérationnelle pour les usagers et effets d’entraînement vis-à-vis des dynamiques de développement territorial ;
- Caractère nouveau/innovant du projet pour les territoires concernés en termes de questions traitées et de partenariats ;
- Absence de doubles financements et effet levier du financement TETRAE.

Pour chaque projet retenu, le comité de pilotage précise l’enveloppe maximale du soutien financier proposé par le programme TETRAE pour les cinq années de mise en œuvre des actions ainsi que la répartition entre les sources de financement qui sont sollicitées (FEDER, Région, INRAE).

Ingénierie financière, mise en œuvre et suivi des projets

- **Deuxième trimestre 2022** : Dépôt des demandes de subvention par les organismes chefs de file des projets retenus auprès du FEDER, de la Région et d’INRAE.
- **Troisième trimestre 2022** : Etablissement des conventions d’aides (avec reversements). Démarrage des projets.
- **Mi 2022 à mi 2027** : Mise en œuvre et suivi des projets (5 ans maximum)

Un comité de pilotage du consortium est mis en place au sein de chaque projet. Il est composé des différents partenaires impliqués dans la réalisation du projet. Il se réunit autant que de besoin et au moins une fois par an. L’animateur du programme TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes est systématiquement invité aux réunions de ce comité et est également destinataire des documents préparatoires et des comptes-rendus de ces réunions.

Chaque année, les porteurs de projets doivent produire une note d’avancement de la recherche et de la valorisation. Ce document permet au conseil scientifique national et au comité de pilotage régional de dresser un bilan des actions engagées et le cas échéant, d’être alertés sur les difficultés rencontrées. Ces instances peuvent faire un retour aux porteurs de projet sous forme de points de vigilance et de propositions d’actions à entreprendre.

En fin de projet, un rapport final et les livrables du projet sont remis par les porteurs de projets pour rendre compte du travail réalisé et justifier les financements. Ce rapport et ces livrables servent de base à l’évaluation du projet.

Les notes d’avancement, le rapport final et les livrables du projet ont valeur de comptes-rendus d’opérations communs pour tous les financeurs.

Contacts :

Pour toute information complémentaire sur TETRAE, l'appel à manifestation d'intérêt, les forums, la co-construction des projets, l'animateur du programme est à votre disposition :

Daniel ROYBIN, INRAE, Chargé de mission Partenariat Agriculture auprès des Présidents de Centre Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes et Lyon-Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes.

Mail : daniel.roybin@inrae.fr

Deux chargés de mission référents du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes peuvent également être sollicités :

Luc BLONDEL, Chargé de mission Sciences de la vie à la Direction de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation.

Mail : luc.blondel@auvergnerhonealpes.fr

Cécile PAYEN, Chargée de mission RID à la Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Agroalimentaire.

Mail : cecile.payen@auvergnerhonealpes.fr

FORMULAIRE DE SOUMISSION DES LETTRES D'INTENTION

A déposer au plus tard le 30 juillet à minuit sur : <https://forum-tetrae-aura.workshop.inrae.fr>

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

TETRAE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avertissements :

- *Ce formulaire de soumission des lettres d'intention peut être utilisé indifféremment par des chercheurs ou des acteurs du développement, des territoires, des filières économiques, de la formation, de la société civile.*
- *Le dépôt d'une lettre d'intention vaut acceptation de sa diffusion en ligne sur le site <https://forum-tetrae-aura.workshop.inrae.fr>
Cette édition en ligne a pour objectif de faciliter les échanges et les rapprochements pendant et après les forums chercheurs-acteurs. L'ensemble des lettres d'intention déposées a valeur de ressource pour la co-construction des futurs projets TETRAE.*
- *Le dépôt d'une lettre d'intention vaut engagement à participer à l'un des forums chercheurs-acteurs TETRAE Auvergne-Rhône-Alpes (1^{er} et 3 septembre 2021).*

1. Titre de la lettre d'intention (titre explicite / acronyme non autorisé)

--

2. Thématique-s prioritaire-s régionale-s TETRAE à laquelle/auxquelles se rattache principalement cette lettre d'intention (une seule ou plusieurs)

Cocher avec une croix dans la colonne de gauche

X	Thématiques
<input type="checkbox"/>	Thématique 1. Adaptation au changement climatique des filières de production et de transformation
<input type="checkbox"/>	Thématique 2. Eau et agriculture
<input type="checkbox"/>	Thématique 3. Développement de pratiques agroécologiques et économes en intrants dans les territoires et les filières de la région
<input type="checkbox"/>	Thématique 4. Valorisation locale des productions régionales au travers de systèmes alimentaires territoriaux, en lien avec les enjeux de souveraineté alimentaire, d'approvisionnements alimentaires de proximité et de qualité plus résilients
<input type="checkbox"/>	Thématique 5. Interactions entre qualité des aliments, nutrition et santé

3. Lettre d'intention déposée par :

Cocher avec une croix dans la colonne de gauche

<input type="checkbox"/>	Un laboratoire de recherche de la région
<input type="checkbox"/>	Un acteur du développement, des territoires, des filières économiques, de la formation, de la société civile dont l'activité se situe en région
<input type="checkbox"/>	Un collectif chercheurs/acteurs déjà constitué

4. Résumé (10 lignes maximum, police Calibri 11)

--

5. Identité du porteur de la lettre d'intention

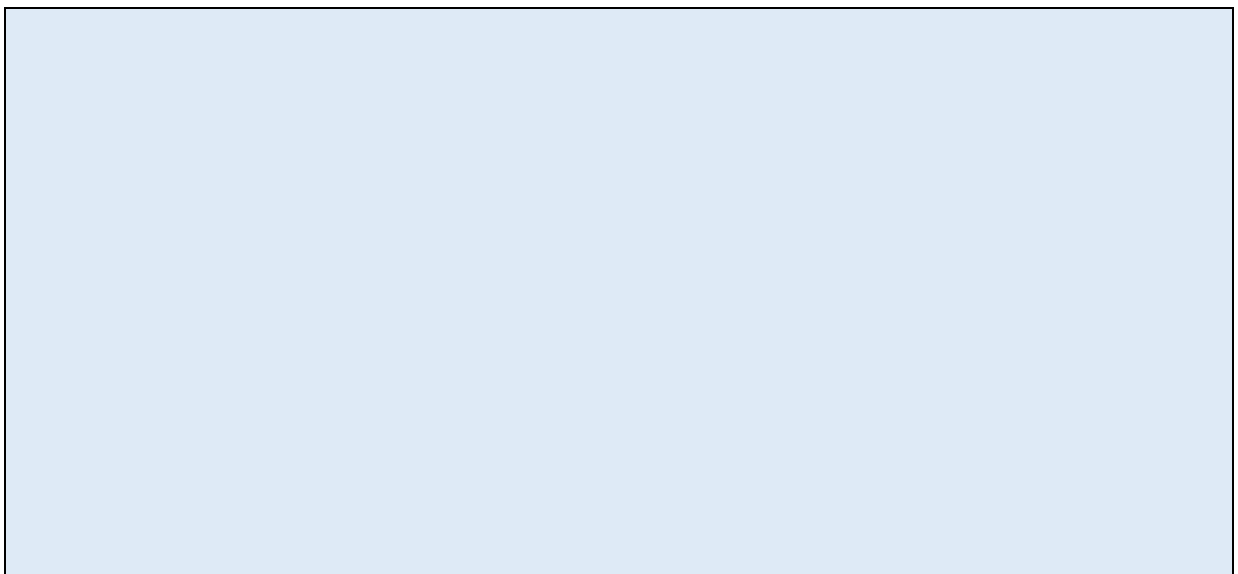
Nom	
Prénom	
Organisme	
Fonction	
Mail	
Adresse postale	

6. Objet de la lettre d'intention : besoin ou problème identifié, objectifs poursuivis, problématique centrale et questions formulées en lien avec les thématiques régionales prioritaires. (30 lignes maximum, police Calibri 11).

--



7. Résultats attendus et publics concernés par ces résultats (15 lignes maximum, police Calibri 11)



8. Démarches et méthodes envisagées, incluant les modalités de collaboration entre chercheurs et acteurs (20 lignes maximum, police Calibri 11)

--

9. Le cas échéant, quels sont les autres partenaires associés à cette lettre d'intention (c'est-à-dire contactés et prêts à travailler à la co-construction d'un projet) ?

Nota Bene : à ce stade, il n'est pas obligatoire d'avoir un partenariat établi.

Partenaires scientifiques (autres laboratoires INRAE, organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur)	Partenaires du développement, des territoires, des filières économiques, de la formation, de la société civile

10. Quels partenariats sont souhaités/envisagés et avec quelles attentes de collaborations ?

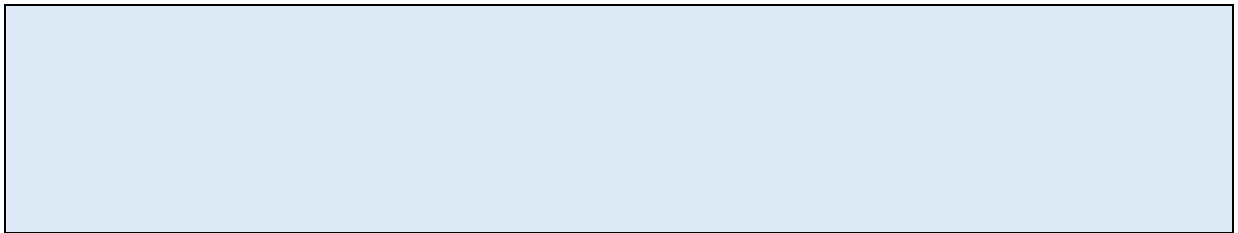
Avec d'autres équipes de recherche (établissements, laboratoires, disciplines scientifiques) :

--

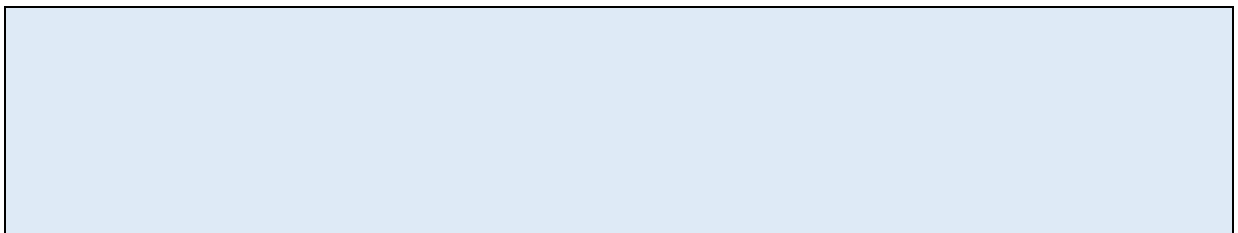
Avec d'autres réseaux d'acteurs :



11. Territoires envisagés pour conduire des analyses, des expérimentations, des démarches participatives



12. Filières de production concernées



PROGRAMME TETRAE

Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Cadre général

Le programme de recherche TETRAE, cofinancé par INRAE et plusieurs Régions françaises, vise à stimuler une recherche finalisée et ancrée sur des partenariats pour répondre aux grands enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux propres à chacune des régions. En prenant appui sur les acquis du PSDR, programme précurseur d'une recherche partenariale et pluridisciplinaire, qui a structuré nos relations avec les régions, l'objectif est de renouveler nos ambitions de production de connaissances afin de favoriser des transitions vers des modèles de développement territorial plus durables. Les articulations, synergies et arbitrages entre ces différents enjeux sur les territoires sont au cœur du programme.

I. Les grands principes du programme

- Partenariat avec les Régions : une triple ambition

- Renforcer des synergies entre les politiques de la recherche d'INRAE et celles portées par les Conseils Régionaux ;
- Structurer des partenariats scientifiques entre les équipes INRAE et les forces de la recherche académique des régions sur les grands axes thématiques du programme de recherche correspondant aux priorités régionales ;
- Renforcer les partenariats entre les unités de recherche et l'ensemble des opérateurs : entreprises et associations engagées dans des démarches innovantes sur les territoires ; acteurs publics (collectivités locales, PNR...) porteurs d'initiatives collectives.

- Co-construction avec les partenaires non-scientifiques

L'engagement des partenaires non scientifiques dans les projets de recherche est constitutif de ce programme de recherche. Il correspond à une logique de co-construction dès l'amont du projet lors de la phase de conception et se déploie tout au long de la démarche, aux différentes étapes des activités de recherche et de valorisation. Cette implication des partenaires non scientifiques vise à mieux intégrer les attentes et l'expertise de ces acteurs au projet de recherche, et à favoriser l'appropriation et la diffusion des résultats.

- Interdisciplinarité

TETRAE cherchera à privilégier une lecture systémique des enjeux régionaux, nécessitant la production de connaissances originales mobilisant des approches interdisciplinaires. Les projets auront ainsi pour ambition de mettre en place une structuration des activités de recherche combinant les apports méthodologiques et conceptuels de différentes disciplines, et favorisant le dialogue entre sciences

humaines et sociales, sciences du vivant et de l'ingénieur pour l'analyse des systèmes agricoles et alimentaires durables territorialisés.

- **Excellence scientifique**

Ce programme a pour finalité première la production et la diffusion des savoirs répondant aux exigences internationales de qualité académique, inscrivant la recherche au cœur des dynamiques de transition. Les résultats scientifiques des projets doivent constituer des avancées au regard de l'état de l'art sur les thématiques considérées dans la logique des missions d'INRAE. En ce sens, les démarches menées restent avant tout des projets de recherche finalisée. Les résultats des travaux engagés doivent faire l'objet d'une valorisation académique classique à travers les opérations de publication dans les revues scientifiques nationales et internationales, et la contribution aux manifestations organisées dans les différentes communautés savantes.

- **Valorisation opérationnelle des résultats**

En plus de la valorisation scientifique, ces projets doivent intégrer un volet de valorisation opérationnelle fondé aussi bien sur des dispositifs d'appropriation d'outils pour les acteurs que de dispositifs d'enseignement et de formation. Cela constitue une forte spécificité de TETRAE. Elle consiste en la production et la diffusion de produits de valorisation répondant aux besoins des acteurs, et des territoires en région. Ce volet de la démarche vise donc à la fois la production de connaissances et d'outils répondant aux besoins des acteurs des territoires. Il comprend également la traduction des résultats de la recherche en savoirs enseignables dans les cursus de formation secondaire, supérieure, et les dispositifs de formation professionnelle. Cette attention particulière accordée à la valorisation opérationnelle doit se traduire par une place substantielle dans l'organisation des activités des projets et des moyens humains et financiers dédiés. Elle a vocation à se déployer à chacune des phases des projets TETRAE, et ceci dès la conception et la définition des questions de recherche. Cette démarche intégrera une préoccupation en matière d'impact des recherches et des actions de valorisation.

- **Innovation ouverte et Agroliving labs**

Ce nouveau programme est un dispositif de recherche participative empruntant au modèle organisationnel des Agro Living Labs. Il ambitionne de développer des projets de recherche favorisant l'expérimentation et l'innovation ouverte grâce à une participation large du monde socio-économique et de la société civile. Les projets TETRAE sont ainsi co-construits avec les usagers de la chaîne de valeur, jusqu'aux consommateurs et habitants des territoires afin de mieux répondre aux enjeux de transition. L'intégration des attentes de la société civile vers des modèles plus résilients exige non seulement de produire des résultats de recherche sur et pour les acteurs des territoires, mais aussi d'adopter une démarche d'innovation dans laquelle les avancées scientifiques contribuent à leurs besoins dans une conception durable de la production et de la consommation. Si la production de connaissances scientifiques reste l'objectif central des Agro Living Labs du programme TETRAE, il s'agit bien de conduire cette ambition selon une démarche méthodologique qui renforce l'implication des acteurs des territoires dans les dispositifs de recherche et l'attention apportée aux impacts des projets constitutifs du nouveau programme. Les démarches de type Agro Living Labs décrivent une grande diversité de configurations. Partant de ce constat, l'ambition n'est pas d'inscrire toutes les démarches qui seront engagées dans un modèle unique mais bien de considérer que les formes de partenariat qui structureront les projets seront le résultat de processus en région, rendant compte de la manière dont chercheurs et acteurs des territoires souhaitent s'emparer des enjeux liés au nexus Agriculture-Alimentaire-Environnement.

- **La transition des systèmes agricoles et alimentaires sur les territoires au cœur du programme**

La particularité du nouveau programme est de répondre aux enjeux régionaux en positionnant la **dimension territoriale au cœur des questions de recherche et en ouvrant nos démarches de recherche en partenariat vers la société**. Il s'agit en effet, d'analyser en quoi cette dimension territoriale peut s'avérer pertinente pour élaborer des dispositifs de recherche de type Agro Living Labs, et apporter des réponses adaptées aux enjeux de transition en région et aux besoins des acteurs. Ainsi, pour les chercheurs, la démarche vise à intégrer l'influence de la prise en compte du territoire dans leurs outils, cadres d'analyse, approches méthodologiques, et interprétation des résultats. La démarche souligne le besoin de produire et partager des connaissances nécessaires pour porter les dynamiques de transition, c'est-à-dire les évolutions structurelles nécessaires des modèles agricoles et alimentaires intégrant les enjeux sociaux, économiques et écologiques. C'est en ce sens qu'il convient d'interpréter la notion de nexus Agriculture – Alimentation – Environnement, qui souligne des exigences nouvelles dans la manière de considérer la dimension transformative des connaissances produites et la diversité des chemins pour opérer ces changements.

L'échelon territorial est le niveau privilégié pour produire des connaissances répondant aux enjeux régionaux vers une transition des systèmes agricoles et alimentaires selon trois dimensions complémentaires :

- Les interdépendances systémiques du nexus Agriculture – Alimentation – Environnement, qui rendent l'échelle territoriale privilégiée pour la conception de systèmes durables
- L'organisation des acteurs (privés, collectivités, associations) impliqués dans les initiatives en faveur de la transition à l'échelle des territoires
- La co-construction de projets avec les parties prenantes, et notamment les citoyens dans une logique de science ouverte, qui s'ancre aussi sur une forte proximité territoriale.

Cette dimension territoriale devient ainsi un vecteur pour décliner les champs de recherche qui structurent les activités d'INRAE.

II. Les thématiques transversales

La consultation menée auprès des différentes régions a permis de mettre en évidence les enjeux prioritaires dans chacune d'entre elles. Sur cette base, un travail de synthèse a été mené avec des experts scientifiques pour définir 7 thématiques transversales à l'ensemble des régions. Ces thématiques et leurs déclinaisons sont indicatives. Un des défis de la construction des projets en région est de proposer une déclinaison de ces interactions entre agriculture, alimentation et environnement, dans une logique de nexus impliquant une diversité de parties prenantes. Ces thématiques pourront ainsi faire l'objet d'interprétations en région et de recombinaison dans les projets de manière à répondre aux différents enjeux sur les territoires considérés.

1. Transition agroécologique dans les territoires

Activité incontournable pour subvenir aux besoins alimentaires des populations, l'agriculture contribue également à la dégradation de l'environnement (climat, biodiversité). Elle peut aussi être un levier puissant pour relever ces défis multiples et interdépendants. Tel est l'enjeu de l'agroécologie, dont la mise en œuvre repose d'abord sur une agriculture biodiversifiée aux échelles de la ferme et de territoires. Son développement nécessite une transition dans la mesure où les systèmes actuels sont

souvent très spécialisés. Cette transition est complexe à mettre en œuvre car les pratiques permettant de fournir des services à l'agriculture et à la société sont très dépendantes du contexte. C'est pourquoi la transition se conçoit dans les territoires.

Les enjeux clefs, outre la réduction des GES et la préservation de la biodiversité, résident dans le développement de formes d'agriculture contribuant à la fourniture de services à l'agriculture (pollinisation, régulation des ravageurs...) et à la société (épuration de l'eau...), et de formes d'organisation collectives pour valoriser des complémentarités entre exploitations agricoles et productions à l'échelle de territoires. L'une des dimensions prioritaires est de contribuer au **bouclage des cycles, permettant le développement de modèles plus résilients et moins dépendants tout en répondant aux enjeux** alimentaires. Les recherches pourront porter sur l'évaluation des formes d'agriculture et les types de production à forts enjeux et sur les processus de transition avec leurs modalités, leur accompagnement et leur territorialisation. Elles peuvent impliquer du point de vue méthodologique des études in situ, un travail de modélisation et de la recherche-action.

Principales thématiques

- Evaluation multicritères des formes d'agriculture à l'échelle de l'exploitation et des territoires
- Focus sur les types de production à forts enjeux notamment focus sur l'élevage et les grandes cultures (évaluation de la contribution aux impacts et aux services à l'échelle de territoires, conséquences et scénarios pour le dimensionnement de ces productions en Région)
- Focus sur des formes émergentes d'agriculture : potentialités d'une agriculture avec peu ou pas d'intrants de synthèse pour entre autre s'adapter au dérèglement climatique, intérêt de combinaisons productives intégrant santé des écosystèmes, alimentation et santé humaine
- Les processus de transition : modalités, accompagnement, territorialisation – notamment pour la transition agroécologique de l'élevage : autonomie protéique, ressources n'entrant pas en compétition avec l'alimentation humaine, races et croisements....
- Intérêt des plateformes de capitalisation et d'échanges de connaissances
- Formes d'organisation collectives pour promouvoir des services écosystémiques à l'échelle des paysages et encourager des échanges de matières entre exploitations (fourrages,...)
- Quels usages des sols pour quels modèles d'agriculture ? Quelle utilisation des terres pour renforcer l'autonomie régionale en aliments clefs dont notre alimentation est fortement déficitaire (cultures maraichères, légumineuses)

2. Durabilité des systèmes alimentaires territorialisés

Les régions sont devenues des espaces de redéploiement, de mise en débat, de gouvernance et d'observation des systèmes alimentaires. Qu'il s'agisse de circuits courts, de filières de qualité, de chaînes agroindustrielles, de circuits approvisionnant les villes ou les espaces ruraux... les systèmes alimentaires sont en effet questionnés au regard de leurs effets sur le développement durable et la sécurité alimentaire des territoires, mais aussi dans leurs capacités à innover et à coexister à une échelle régionale. La crise de la Covid19 a renforcé les besoins de connaissance et d'évaluation partagées sur ces systèmes alimentaires en intégrant de nouvelles questions sur leur résilience, connectivités et gouvernance entre des échelles locales et régionale. Les enjeux concernent la construction de dispositifs de gouvernance alimentaire inclusifs ; la réorganisation des filières agricoles pour répondre aux exigences de transition agroécologique et d'alimentation durable, en tenant compte des enjeux de santé ; et l'accroissement des outils et connaissances permettant de mesurer les performances des systèmes alimentaires et de leurs composantes.

Principales thématiques

- Coexistence des modèles agricoles et des types de circuits d’approvisionnement pour renforcer la résilience de l’approvisionnement alimentaire de qualité pour tous
- Enjeux d’accès et de justice alimentaire (sociale, spatiale...) à une alimentation de qualité favorisant les filières régionales
- Renforcement des participations (citoyennes, entrepreneuriales...) dans la gouvernance des systèmes alimentaires : démarche, outils, suivis, évaluations
- Relations (Nexus) entre agriculture/agroalimentaire/nutrition/santé
- Dynamiques d’innovations, apprentissages et modalités d’accompagnement favorisant la territorialisation des systèmes agricoles et alimentaires et nouvelles formes d’organisation de l’approvisionnement alimentaire (numérique, logistique)
- Evaluation des performances et suivi des processus de territorialisation des différents systèmes alimentaires et de leurs articulations

3. Bioéconomie, économie circulaire et transition énergétique

Les territoires doivent aujourd’hui opérer des changements profonds pour répondre de manière conjointe aux enjeux environnementaux, économiques et sociaux. L’économie circulaire et la bioéconomie – entendue comme une valorisation non-alimentaire de la biomasse – apparaissent comme des voies pour soutenir ces transitions. Si ces démarches innovantes la bioéconomie se déclinent déjà concrètement dans les territoires, notamment sous l’impulsion des stratégies européennes, nationales et régionales, des recherches sont nécessaires pour sortir des démarches expérimentales ou de niches, pour étendre les logiques de circularité à un plus vaste ensemble activités économiques et les inscrire dans les comportements des populations. Elles le sont également pour développer une bioéconomie durable, circulaire et ancrée dans les territoires, en tenant compte des effets inter-territoriaux et de transfert d’impact.

Diminuer notre dépendance aux ressources fossiles exigera de produire et de mobiliser plus de biomasse et de reconsidérer les modèles industriels dans le sens d’une plus grande circularité, de la conception à la gestion des déchets. Les systèmes de productions agricoles et forestiers sont en première ligne pour répondre aux besoins de la bioéconomie. L’échelle territoriale apparaît adaptée pour engager des expérimentations en ce sens du fait de la forte dépendance au contexte (large distribution spatiale, faible densité énergétique et en carbone, saisonnalité) de la biomasse, des opportunités fortes par les relations de proximité pour élaborer des symbioses industrielles, mais aussi pour intégrer les conditions de leur acceptabilité sociale. L’utilisation de biomasse comme matière première pour une large gamme de transformation, notamment énergétique, impose de repenser les systèmes industriels. Les enjeux clés portent sur le bouclage des cycles biogéochimiques, en particulier azote, phosphore ; l’atténuation du changement climatique et production de produits biosourcés (énergie, biomatériaux...) ; et la création des conditions pour développer des synergies entre activités et, in fine, la faisabilité technique et économique de cette valorisation.

Principales thématiques

- Production, mobilisation et recyclage des biomasses : complémentarités entre cultures, élevages, forêts, zones naturelles et déchets permettant notamment d’amplifier les services écosystémiques, de la réorganisation de ces systèmes de production.
- Optimisation de la transformation par usages en cascade et symbioses industrielles : penser et organiser les activités de transformation, non pas uniquement en fonction des usages mais en relation avec la production et le recyclage et à l’échelle des territoires (procédés de stockage et de transformation flexibles, qualification des biomasses, développement de symbioses industrielles).

- Conditions d'émergence d'une transition bioéconomique : analyse des controverses et la diversité des modèles de développement et de gouvernance ; accompagnement des coordinations d'acteurs et nouvelles relations entre filières sur les territoires.
- Niveau de concertation des acteurs locaux pour la mise en place de solutions efficaces en matière d'économie circulaire, de méthanisation, etc. Acceptabilité des populations locales face aux initiatives d'économie circulaire et de traitement de la biomasse

4. Gestion durable des ressources, biodiversité et adaptation des écosystèmes au changement climatique

Les écosystèmes naturels, forestiers et agricoles sont confrontés à des changements globaux (changement climatique, raréfaction des énergies fossiles, etc.), à des chocs (crises sanitaires, occurrence de nouveaux ravageurs, etc.) très difficiles à anticiper et à des aléas (sécheresses, chutes de prix, etc.) mieux connus mais non sans impacts. En parallèle, une partie croissante de la société exprime une demande pour une gestion plus durable des ressources naturelles : air, sol, eau, biodiversité, énergies fossiles. Ces éléments de contexte invitent à reconsidérer les écosystèmes naturels, forestiers et agricoles et leurs modes de gestion. Ainsi, il convient de produire des connaissances et méthodes pour et sur des écosystèmes naturels, forestiers et agricoles résilients aux changements globaux, aux chocs et aux aléas, sobres et efficaces dans l'utilisation des ressources naturelles et non renouvelables, favorisant le recyclage et/ou la conservation de ces dernières. Ceci nécessite également de tenir compte et d'analyser les tensions entre enjeux : adaptation au changement climatique, durabilité, et besoins en produits bio-sourcés, en particulier pour les écosystèmes forestiers.

Principales thématiques

- Conception et évaluation de d'écosystèmes forestiers et agricoles sobres, efficaces et circulaires dans l'usage des ressources, en particulier l'eau et les énergies fossiles
- **Conception, évaluation et pilotage d'écosystèmes forestiers et agricoles valorisant l'agro-biodiversité et conservant la biodiversité patrimoniale**
- Adaptation et transformation des écosystèmes naturels, forestiers et agricoles pour leur résilience aux changements globaux, aux chocs et aux aléas
- Rapports à la nature dans la gestion des écosystèmes naturels, forestiers et agricoles

5. Dynamiques territoriales

Les dynamiques territoriales sont caractérisées par des mutations structurelles progressives des tissus sociaux et économiques, mais aussi par des moments de rupture ou de crise qui viennent impacter les modèles dominants et questionner leur résilience. La période actuelle combine ces deux dimensions où s'articulent un mouvement de long terme en faveur de l'urbanisation des populations et des activités, l'exigence de transition des modèles vers davantage de durabilité et circularité, et les effets de crises sanitaires, sociales et économiques susceptibles de marquer en profondeur les territoires mais aussi les opportunités d'innovation.

Ces mutations définissent un renouvellement des modes de vie et des modèles économiques, soulignant une évolution du lien au territoire en termes de mobilité, d'usage et de création de ressources ou de pratiques sociales. Elles témoignent également d'évolution des modèles productifs et de processus d'innovation qui impactent le déploiement spatial des activités et leur ancrage territorial. Les critères d'attractivité des territoires se voient ainsi redéfinis à l'aune des attentes nouvelles et

différenciées des populations et des entreprises, contribuant à établir des orientations nouvelles des stratégies de développement des territoires.

Ces éléments interrogent également les limites d'un paradigme dominant fondé sur la prévalence du référentiel métropolitain au détriment des spécificités des villes moyennes et petites et des territoires ruraux, et de leurs potentialités pour proposer des modèles complémentaires voire alternatifs à ceux des grandes villes. Au-delà, il s'agit de considérer le renouvellement des interdépendances rural-urbain et de mieux comprendre la nature des dynamiques périurbaines. Ces franges de la ville sont en effet des espaces stratégiques en ce qu'ils sont marqués plus que d'autres par les préoccupations en termes de concurrences sur les usages du foncier notamment, et offrent des perspectives pour penser les modèles émergents d'agriculture urbaine et périurbaine.

Principales thématiques :

- Analyse des nouvelles dynamiques et interdépendances territoriales : relations rural/urbain, hiérarchies urbaines, place du périurbain
- Analyse des phénomènes de décroissance urbaine et de déclin rural, entre innovation sociale et fragmentation socio-spatiale
- Analyse des formes d'intégration et des dynamiques territoriales des activités économiques
- Analyse des dynamiques foncières et des effets des stratégies d'aménagement, et leurs effets sur les phénomènes de ségrégation spatiale, sur potentialités de déploiement d'une agriculture urbaine...
- Analyse des critères de bien-être et logiques d'attractivité des territoires

6. Innovation dans les filières et les territoires en contexte de transition

Les systèmes de production et de consommation sont étroitement liés. La transition agroécologique et nutritionnelle des systèmes agricoles et alimentaires requiert à la fois l'émergence de nouvelles filières et la reconception des filières existantes. Elle pose également la question des formes de coexistence et d'interactions entre les filières dans un territoire, et notamment des logiques d'économie circulaire. Ceci suppose de s'intéresser aux dispositifs qui favorisent leur émergence et qui accompagnent leur développement et, plus particulièrement, à ces ensembles d'innovations couplées entre différents maillons des filières qui mobilisent à la fois des innovations technologiques, organisationnelles, de produits, de commercialisation, des innovations sociales mais aussi d'innovations dites de « business » visant à créer de nouvelles façons de générer de la valeur ajoutée dans les filières. Elle ouvre de nouveaux fronts de recherche sur les changements à l'œuvre dans les modes de coordination localisés des acteurs et sur le rôle du numérique dans les modes de diffusion des connaissances et des ressources. Elle interroge également les formes d'implication des usagers et la prise en compte de la diversité de leurs contributions et attentes dans les processus d'innovation. Une attention particulière devra être apportée à la dimension territoriale de ces dynamiques et aux freins et leviers des processus de transition afin d'éclairer les politiques publiques ou collectives d'accompagnement de la transition en région.

Principales thématiques

- Transformation des filières pour la transition agroécologique et nutritionnelle (exploitations agricoles, coopératives, firmes)
- Analyse des dispositifs et des formes d'innovation et de mobilisation des parties prenantes qui soutiennent l'émergence et la reconception des filières

- Nouveaux modèles économiques et de création de richesses sur les territoires : écologie industrielle, économie circulaire, structurations de filières durables
- Transition numérique : formes, impacts et rôle dans la transformation des pratiques, des business modèles et les coordinations entre acteurs
- Localisation et nouvelles formes d’ancrage territorial des filières et des systèmes alimentaires qui les soutiennent
- Nouvelles formes de compétitivité et durabilité des filières agricoles, alimentaires et forestières

7. Evolution des politiques publiques et action collective pour accompagner la transition dans les territoires

L’inscription des politiques publiques dans une perspective d’accompagnement de la transition interroge la pertinence des formes de régulation à l’œuvre sur les territoires. Elle souligne le besoin de mieux considérer la nature des biens publics et communs en jeu dans les transitions agricoles, alimentaires et environnementales, et réclame une articulation accrue au sein des territoires entre les politiques publiques territoriales et sectorielles. Elle appelle à reconsidérer les orientations et outils d’intervention des politiques d’intervention en matière d’agriculture, d’alimentation et d’environnement, mais aussi sur le plan de l’aménagement et du développement régional et rural. Les effets induits par les choix en matière de soutien aux modèles agricoles, la prise en compte des externalités sociales, sanitaires et environnementales requièrent un approfondissement des connaissances. En ce sens, les formes d’implication des acteurs territoriaux et de la société civile dans la construction et la mise en œuvre des dispositifs d’intervention tendent à se répandre. Elles définissent des combinaisons entre politiques publiques et action collective au sein de dispositifs innovants. De même, le déploiement des stratégies de transition sur les territoires pose la question de l’évolution des relations d’interdépendance entre territoires ruraux et urbains, et des formes d’intervention publique intégrant les enjeux de cohésion aux différentes échelles territoriales.

L’accompagnement de ces transitions suppose donc la mise en œuvre de recherches interdisciplinaires permettant de comprendre les mécanismes biologiques, techniques ou sociaux, nécessaires à la production de ces biens communs afin d’analyser les fondements et les effets des divers de types de politiques publiques, puis proposer des instruments d’intervention pertinents et efficaces en regard des objectifs de transition.

Principales thématiques

- Evolution des pratiques et des instruments d’intervention pour intégrer les enjeux de transition
- Analyse et évaluation des politiques publiques territoriales et sectorielles : analyse des théories d’action, modélisation bio-économique des mécanismes, effets propres des politiques territoriales
- Mutations des référentiels et design des politiques de développement territorial
- Gouvernance multiniveaux et efficacité de l’action publique locale
- Evaluation participative et accompagnement des transitions
- Co-conception des instruments d’action publique
- Niveau d’acceptabilité des populations locales, forums locaux, actions et mobilisations diverses, chartes locales et engagements citoyens.

III. Les modalités

1. Principes d'organisation des projets

- **Pas de projets interrégionaux** : afin de limiter les coûts de coordination et le risque de décalage dans le calendrier entre les différentes régions, le futur programme n'intègre pas la possibilité de monter des projets interrégionaux. Exception pourra éventuellement être faite à des cas de contiguïté régionale pour répondre à une cohérence territoriale sur un enjeu particulier.
- **Présence obligatoire d'équipes INRAE** dans les projets proposés en région pour : d'une part, éviter un éparpillement des thématiques traitées afin que ces dernières correspondent aux grandes orientations de recherche d'INRAE ; et d'autre part, renforcer les collaborations des équipes INRAE en région et en partenariat avec d'autres forces académiques.
- **Une gouvernance articulant une direction nationale du programme et des équipes d'animation en région.** Cet agencement est particulièrement important dans le contexte des nouvelles régions, à contours plus vastes et qui appellent une combinaison des stratégies de plusieurs centres. La direction nationale aura pour mission de veiller à la cohérence d'ensemble du programme via l'établissement et la mise en œuvre de règles communes à toutes les régions et s'appuiera sur un conseil scientifique national. Tandis que les équipes d'animation décentralisées veilleront pour ce programme, à l'articulation des stratégies des centres en région, à l'instauration d'une dynamique locale, et à la gestion au plus près des besoins des projets et des Conseils régionaux.
- La logique de **financement** envisagée vise à éviter un saupoudrage des montants alloués en un trop grand nombre de projets dans chaque région. Une structuration autour de 2 ou 3 grands projets est ainsi visée favorisant une véritable animation régionale. Les équipes d'animation régionales, organisée autour des présidents de Centre, auront comme mission de rédiger la déclinaison régionale de l'appel à projet et de lancer un appel à manifestation d'intérêt qui permettra, à partir des réponses, de construire les projets finaux.

2. Les critères d'éligibilité des projets

TETRAE est un programme de recherche, ce qui signifie qu'il vise prioritairement la production de connaissances scientifiques. Sa particularité est d'être fondé sur une **démarche partenariale** ancrée dans les régions et mobilisant les acteurs, avec l'ambition d'une valorisation intégrée des résultats de recherche. Ce principe se décline selon trois dimensions complémentaires :

- Les réponses doivent être adressées par des équipes de recherche, avec des référents acteurs issus de la région concernée par le projet.
- Les démarches doivent répondre à la logique d'innovation ouverte, de prise en compte des intérêts des utilisateurs des résultats de la recherche, et d'implication de ces derniers de la définition à la valorisation du projet.
- Les projets doivent être porteurs d'ambitions en termes de valorisation intégrée, scientifique et opérationnelle, des résultats de recherche.

TETRAE est un programme interdisciplinaire. Toutes les disciplines scientifiques sont éligibles à l'appel à propositions de recherche. Les objectifs du programme impliquent que les projets proposés soient conçus et conduits en associant étroitement les disciplines technologiques (agronomie, zootechnie, écologie et ingénierie écologique, sciences de l'alimentation et des industries agroalimentaires, logistique, sciences de l'environnement, etc.) et des sciences sociales (économie, gestion, géographie, aménagement, histoire, sociologie, droit, sciences politiques, etc.).

TETRAE est un programme dédié aux enjeux de transition. Les projets de recherche doivent viser à appréhender les dynamiques de transition dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture et de l'environnement, et leurs interactions sur les territoires. Cet objectif implique :

- d'adopter des approches interdisciplinaires de façon à pouvoir prendre en compte des objets de recherche larges et complexes.
- de veiller à ce que la dimension des projets de recherche soit suffisante pour appréhender les dynamiques territoriales dans leur complexité et de les considérer dans le cadre stratégique du développement régional.

TETRAE vise la diffusion et l'appropriation des connaissances scientifiques. Il est souhaité que les résultats obtenus soient diffusés et valorisés au cours du projet, en particulier au cours de la cinquième année, pour déboucher sur des propositions de recherche-développement.

3. Critères d'évaluation et procédures d'admission et de suivi des projets

La sélection des projets TETRAE se déroulera selon un processus en deux étapes.

Dans une étape initiale, le Conseil scientifique du programme, composé d'experts scientifiques renommés de disciplines et de domaines variés, aussi bien en sciences biotechniques qu'en sciences économiques et sociales, évalue les propositions de recherche au moyen d'une grille d'expertise reprenant les critères d'évaluation suivants :

- Adéquation avec les principes et thématiques de l'appel à projet
- Pertinence de la problématique de recherche
- Qualité scientifique du projet
- Qualité du consortium scientifique
- Qualité du partenariat. Démarche méthodologique de construction et mise en œuvre du projet avec les acteurs
- Valorisation scientifique de la recherche
- Valorisation à destination des acteurs
- Adéquation du calendrier et de moyens dédiés aux objectifs du projet

Le Conseil scientifique délibère sur chaque projet et produit un avis argumenté. Les projets sont répartis en 3 groupes : A, B et C. Les projets retenus pourront faire l'objet de demande d'ajustements par le Conseil scientifique. Leur financement est conditionné par l'obtention de la note A ou B attribuée par le Conseil scientifique, mais cette note n'engage pas de fait l'attribution financière aux équipes, qui relève des Comités de pilotage régionaux.

Le rapport d'évaluation et le classement du Conseil scientifique sont transmis aux Comités de pilotage des programmes régionaux, qui effectuent en séance plénière, après un examen détaillé des propositions concernant la région, la sélection définitive des projets les concernant, en fonction à la fois de leurs priorités et des moyens budgétaires dont ils disposent.

Le bon déroulement des projets sélectionnés sera assuré par un suivi annuel effectué par le Conseil scientifique d'une part, et les Comités de pilotage en région d'autre part. A cette fin, les porteurs de projets devront produire une note annuelle d'avancement de la recherche ou de la valorisation, qui rendra compte des avancées des travaux, des résultats obtenus, et de la programmation pour la période suivante. Une évaluation finale clôturera les cinq années de programmation.